

Commune de  
**QUIERS SUR BEZONDE**



**REUNION DE CONSEIL DU 26.05.2016**

Le vingt-six mai deux mil seize à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 13 mai 2016 se sont réunis au lieu habituel sous la présidence de Monsieur Allion Jean-Pierre, Maire.

**Sont présents :** ALLION Jean-Pierre, PAVARD Michèle, ARCHENAULT Pascale, CHAVANEAU Philippe, POTTEAU François, ASSELIN Marie-Claude, CHRIST Nicole, BAZIN Dominique, MONTAGUT Bérengère, ASSELIN Christian, LEJEAU Luc, DESVIGNES Raluca, BEAUVALLET Maurice, LAGRENE Jean-Philippe

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe Lagrené

Lecture du compte rendu de la dernière séance.

**DEMISSION**

Madame Amélie Jobet conseillère municipale a donné sa démission en date du 10 mai 2016, courrier reçu le 11 mai.

Par conséquent à partir de cette date, le conseil n'officialie plus qu'avec 14 membres, le quorum originel est maintenu  $14/2+1= 8$ .

**2016\_23 Fusion des 3 Communautés de Communes**

Schéma départemental de coopération intercommunale

Consultation des collectivités sur l'arrêté préfectoral portant projet de modification des intercommunalités

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II consacré à l'intercommunalité, article 35,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016, à l'issue de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 16 mars 2016.

Vu l'arrêté préfectoral portant projet *sur la fusion de la Communauté de Communes du Bellegardois, de la communauté de Communes de Chatillon Coligny et de la Communauté de Communes du canton de Lorris.*

Vu la lettre d'accompagnement de l'arrêté susvisé précisant qu'il appartient à la commune de se prononcer sous 75 jours à compter de la date de notification sur le projet d'arrêté de périmètre, qu'à défaut d'avis dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable,

Considérant que la commune de Quiers sur Bezonde est concernée par les modifications prévues au schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir débattu en conseil municipal, le conseil municipal procède au vote à bulletins secrets, les membres répondent à la question suivante :  
Etes-vous favorable ou défavorable à l'application du périmètre tel qu'il est défini par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2016 ?

Vote

- **Défavorable 10 voix**
- **Favorable 4 voix**

### **DELIBERE**

La commune de Quiers sur Bezonde donne un **avis défavorable** à l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 2016.

### **b-3 - CCBEL : compétence gestion des rivières**

Dans un avenir très proche, la communauté de Communes aura la possibilité de prendre la compétence gestion des rivières et d'intégrer le SIVLO, actuellement ce sont les communes qui adhèrent à ce syndicat.

Le conseil municipal après avoir reçu des informations sur la gestion, les objectifs du SILVO décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de ne plus adhérer au SIVLO et de conférer cette compétence à la Communautés de Communes.

### **FINANCES**

#### **2016\_024 – FINANCES DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil après reçu les informations concernant les mouvements comptables qui sont demandés par la Trésorerie ou pour permettre des opérations telles que la récupération du FCTVA 2016 sur des travaux d'entretien voirie et bâtiments, décide de créer 4 décisions modificatives :

#### **2016\_016 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERT**

Un concert est organisé par la municipalité le 22 octobre 2016 à 20 heures 30, il se déroulera dans la salle polyvalente.

Après avoir entendu ces informations le conseil **décide** de solliciter le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du fonds d'accompagnement culturel des communes.

#### **2016\_022 – VOIRIE DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil lors du vote du budget a prévu des crédits pour organiser des travaux de voirie.

Une procédure adaptée a été engagée, les entreprises doivent répondre pour le 31 mai 2016.

Les travaux concernent de l'entretien de voirie mais aussi des renforcements en particulier chemin du Couvent.

Après reçu ces informations, le conseil décide de déposer une demande de subvention dans le cadre des opérations éligibles au FAVC pour la globalité des travaux.

#### **2016\_019 – RECONDUCTION CONTRAT SEGILOG**

Le conseil décide de valider ce contrat et autorise Monsieur le Maire ou une Maire-adjoint à signer le contrat.

### **2016\_025 – DEMANDE SUBVENTION AMENDE DE POLICE 2016**

Le Conseil Départemental du Loiret peut attribuer des subventions dans le cadre des amendes de Police pour l'achat de panneaux ou d'aménagements dits de sécurité. La commune souhaite déposer une demande sur l'année 2016 pour des panneaux dits de sécurité : route barrée, attention travaux, cônes, piquets de signalisation...

Après avoir entendu ces informations, le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2016.

### **2016\_026 – VENTE TERRAIN ZA**

Une entreprise locale demande la possibilité d'acquérir une parcelle située dans la zone d'activités, référencée ZH 36. Cette parcelle est en zone Ux du PLUI et peut recevoir une activité artisanale.

Après concertation, le conseil municipal décide d'appliquer le prix initial.

### **2016\_021 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU LOGEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Il est envisagé de réhabiliter un logement communal situé au-dessus des locaux administratifs de la mairie afin d'accueillir des locataires dans un environnement et un cadre agréables. Pour cela, dans le cadre de la réserve parlementaire 2016, est sollicitée une aide auprès de Madame la Députée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de réhabilitation du logement au-dessus de la mairie et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide dans le cadre de la réserve parlementaire.

### **MUR CIMETIERE**

Présentation par Madame Pavard des travaux qui seront réalisés.

Les offres retenues par la commission patrimoine sont :

- Maçonnerie : Ets Grillon
- Couverture : Ets Lequatre

### **ACQUISITION SONO**

Depuis quelques réunions de conseil il est évoqué la possibilité de sonoriser la salle des fêtes. Pour l'instant aucun devis ne donnait vraiment satisfaction.

La question est posée au conseil : faut-il ou non sonoriser la salle voire les extérieurs et réviser l'éclairage ? La réponse est oui.

Même si cette dépense n'a pas été actée dans le BP 2016, le conseil peut engager cette dépense.

La commission animation se charge de rencontrer les entreprises, reprendre les devis. Il serait bien que les travaux soient réalisés avant le marché de Noël.

### **2016\_020 – PERSONNEL COMMUNAL: création poste**

Un agent des services techniques a passé et obtenu l'examen d'adjoint technique de 1ère classe et peut prétendre à ce grade.

Le conseil décide de créer ce poste à compter du 1er juin 2016 et de modifier le tableau des effectifs.

## **GIVB**

### **2016\_018 – Convention de gestion du périmètre de protection immédiate d'un captage d'eau potable situé sur la commune de Quiers sur Bezonde et appartenant au Groupement Intercommunal du Val de Bezonde (GIVB)**

Mise en place des périmètres de protection des forages et signature convention entre le GIVB exploitant et la commune propriétaire des parcelles.

Il est présenté aux membres du conseil municipal les périmètres de captage de forages F2 et F3.

Le périmètre rapproché est défini par les clôtures respectives des forages et le périmètre éloigné s'arrête au bord de la déviation et englobe quelques parcelles sur la commune de Bellegarde.

Un arrêté préfectoral en date du 05.04.2016 déclare d'utilité public la dérivation des eaux souterraines et la mise en place des périmètres de protection des captages F2 Le Parc Château d'Eau Rose et F3 les Champtiers situés sur la commune de Quiers sur Bezonde et appartenant au Groupement intercommunal du Val de Bezonde (GIVB) et autorise l'exploitation et d'utilisation de l'eau dudit forage à des fins de consommation humaine.

L'arrêté édicte toutes les servitudes liées aux périmètres de protection immédiate et rapprochée, définit les obligations du GIVB.

Pour permettre au GIVB de poursuivre les démarches, il y a lieu de procéder à la signature d'une convention de gestion du périmètre de protection immédiate d'un captage d'eau potable situé sur la commune de Quiers sur Bezonde et appartenant au Groupement Intercommunal du Val de Bezonde (GIVB).

Les deux parties visées ci-dessus, le propriétaire, la commune de Quiers et l'exploitant le GIVB Cette convention rappelle les obligations et les responsabilités de l'exploitant et du propriétaire.

Après avoir pris connaissance des documents concernant les périmètres et la convention, le conseil autorise Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer la convention.

### **2016\_017 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE QUIERS SUR BEZONDE ET ERDF**

Pour qu'une fresque puisse être réalisée sur le transformateur du silo, le conseil municipal doit passer une convention avec ERDF. Cette convention prévoit de recouvrir les trois transformateurs, le silo, dit Gavaret, la mairie (face au restaurant) et l'église (parking église). La convention prévoit la réalisation les fresques sur une période de 3 ans. Le conseil autorise Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer la convention entre ERDF et la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Recensement prévu en 2017 (prévoir au moins 3 agents recenseurs)
- Ecole de Quiers : remise des dictionnaires : 24.06.2016 à 17 heures 30 (kermesse)
- Information travaux défense incendie Quiers-Bellegarde-Ouzouer, 5 demandes de prix, 2 entreprises ont répondu : estimation 74 000.00 € :  
EXEAU 71 480.00 € et TPVL 84 418.00 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 40.